haute savoie
le Département

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Infrastructures et Mobilités
DR. Direction adjointe Maîtrise d'Ouvrage

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Aménagement d'un giratoire sur la RD19 et liaison de la Véloroute Léman - Mont Blanc

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026M0201
Date limite de remise des plis	**27/11/2026 à 12h00**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Infrastructures et Mobilités - DR. Direction adjointe Maîtrise d'Ouvrage
Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
1 RUE DU 30ème R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00
SIRET : 22740001700074
Site internet : http://www.hautesavoie.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Aménagement d'un giratoire sur la RD19 et liaison de la Véloroute Léman - Mont Blanc
Cette consultation concerne l'aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour de la RD19 avec la route des lacs à Saint-Pierre-en-Faucigny desservant la zone d'activité des Jourdies, ainsi que l'aménagement d'une liaison de la véloroute Léman - Mont-Blanc depuis l'écopont à Arenthon jusqu'à la traversée de la RD19.

Code CPV	Libellé CPV
45112500-0	Travaux de terrassement
45233226-9	Travaux de construction de routes d'accès
45233128-2	Travaux de construction de carrefours giratoires

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Aménagement d'un giratoire sur la RD19 et liaison de la Véloroute Léman - Mont Blanc
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	RD19 communes d'Arenthon et Saint Pierre en Faucigny
Délai	8 Mois à compter de décembre 2026 à titre indicatif - Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause sociale Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Variation des prix	Révisables (formule), formule : P= Po x [0.60 × (TP08 m /TP08 o)] + [0.40 × (TP09a m /TP09a o)]
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : - L'opération globale d'aménagement de la véloroute entre Arenthon et la RD1203 à Saint Pierre en Faucigny fait l'objet d'un allotissement technique, géographique et temporel qui amènera à la passation d'autres marchés de travaux et également à l'utilisation de marchés à bons de commande..

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	Octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre-Novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026
Information des candidats non retenus	Janvier 2027
Signature et notification du contrat	Janvier 2027

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026M0201.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- DC1 et DC2 vierges
- DC4
- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte engagement (AE) ;
- Cadre du Mémoire Technique ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe « clause sociale » ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le Descriptif des Prix Unitaires (DPU) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : fichier tableur commun ;
- Dossier des pièces indicatives non contractuelles (cahiers de plans et de proposition de phasage, récépissés DT et plan d'implantation des réseaux enterrés).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026M0201.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Si une variante est néanmoins présentée par un candidat, la variante seule serait rejetée et serait examinée uniquement l'offre de base, sous réserve de la possibilité de son identification.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Exigence minimale : Le chiffre d'affaire annuel du candidat doit être à minima de **1M€ HT**. En cas de groupement, cette exigence porte sur le mandataire du groupement.

Capacités techniques et professionnelles :de

Document	Descriptif
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
Qualification professionnelle	Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. ou tout autre document équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Exigence minimale : Qualifications FNTP ou équivalentes : - 2313 : autres opérations de terrassement en grande masse de technicité moyenne - 2322 : travaux de terrassement courants en milieu non urbain - 2342 : couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes - 311 : assises de chaussées - 3121 : enrobés classiques
Références en travaux	Une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu

Document	Descriptif
	d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Exigence minimale : références en travaux similaires de moins de 3 ans

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :
-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique
-Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles	L'acte d'engagement complété et daté.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le fichier tableau commun BPU/DQE complété - La valorisation des prix est à saisir uniquement dans les onglets BPU, le remplissage des onglets DQE étant automatique.
Mémoire technique	Le mémoire technique doit répondre aux critères détaillés ci-après.
Sous détail de prix	L'ensemble des sous-détails des prix unitaires.

Contenu du mémoire technique :

En lien avec les sous-critères utilisés pour la notation des offres détaillés ci-après, le mémoire technique devra être organisé de façon à ce qu'il apporte des éléments clairs et explicites, spécifiques à l'objet de la consultation et que les informations générales soient évitées.

Le mémoire technique sera limité à **30 pages A4 maximum**, hors page de garde, sommaire et annexes de type CVs, références, exemples de PAS, SOSED, PPSPS, PAE et calendrier. Les pages ne seront pas découpées en colonnes pour optimiser la présentation.

Les annexes ne devront comporter que l'organigramme du candidat, les CV des membres de l'équipe, le planning et des documents à caractère illustratif ou d'exemple, et non des éléments de base de la réponse.

Valeur technique - Partie A – Pertinence de l'organisation du candidat : organisation de l'équipe, analyse du site, moyens matériels, moyens humains, fournitures et matériaux : le candidat présentera de façon détaillée son organisation, via notamment un organigramme nominatif et une description de la répartition des tâches entre les intervenants (cotraitants éventuels, principaux sous-traitants envisagés). Le candidat explicitera les mesures mises en place pour gérer les coordinations et assurer la sécurité entre les intervenants qu'il mandate. Le candidat présentera les moyens humains et matériels dont ils dispose pour réaliser les principales tâches en lien avec les contraintes d'exécution afférentes à ces tâches, ainsi que les principales fournitures et matériaux envisagés.

Valeur technique - Partie B – Plan d'assurance de la qualité : présentation de l'organisation de la qualité et détails sur les contrôles prévus en phase EXE, travaux et DOE: le candidat présentera son organisation pour assurer la qualité des prestations, notamment les contrôles interne et externe envisagés afin de s'assurer d'une réalisation conforme aux attentes en lien avec les contraintes d'exécution.

Valeur technique - Partie C – Analyse des méthodologies proposées pour la construction et pour le ripage, du planning et de la gestion de la sécurité : le candidat présentera les méthodologies envisagées de mise en œuvre des travaux, accompagnées d'un planning de type Gantt permettant de confirmer le respect des exigences de délai et détaillera les mesures prises pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers.

Valeur technique – Partie D - Qualité du PAQ, SOSED, PPSPS, PAE déclinés sur une opération précédente comparable au projet cité au marché : le candidat fournit un Plan d'assurance de la qualité (PAQ), un Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier (SOSED), un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), et un Plan d'Assurance Environnement (PAE) issus d'une opération comparable avec le projet objet de cette consultation.

Valeur Environnementale – Partie E – Identification des enjeux environnementaux, présentation des dispositions envisagées pour la protection de l'environnement d'une part et pour la réduction de l'impact des travaux sur l'environnement d'autre part (empreinte carbone, gestion des ressources): le candidat présentera sa compréhension des enjeux environnementaux associés à l'opération et les mesures pour assurer une protection de l'environnement avoisinant d'une part et pour limiter de façon plus générale l'impact du chantier. Les engagements annoncés devront être justifiés (retours d'expérience, description précise du fonctionnement des outils mobilisés,...).

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration du candidat (DC4):

-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-3 du Code de la commande publique
A défaut ces pièces devront être fournies lors de la mise au point du contrat en vue de l'agrément du sous-traitant.

- **Modalités de remise des plis :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026M0201 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise :

-par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04.50.33.50.00

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : **Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier.**
Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée.
L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités financières	Le chiffre d'affaire annuel du candidat doit être à minima de **1 M€ HT**. En cas de groupement, cette exigence porte sur le mandataire du groupement.
2. Capacités professionnelles	Qualifications FNTP ou équivalentes : - 2313 : autres opérations de terrassement en grande masse de technicité moyenne - 2322 : travaux de terrassement courants en milieu non urbain - 2342 : couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes - 311 : assises de chaussées - 3121 : enrobés classiques
3. Capacités techniques	Références en travaux similaires de moins de 3 ans

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (45 %)	La notation du critère prix des prestations est attribuée sur la base du DQE renseigné par le candidat et selon la formule suivante : **note de l'entreprise i = 45 x (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre de l'entreprise i)** cette note pondérée est arrondie au 1/10ème.
2. Valeur technique (45 %)	La valeur technique de l'offre est analysée sur la base du mémoire technique et selon les sous-critères détaillés

Critère et pondération	Descriptif
	ci-après. La note définitive de la valeur technique est ensuite attribuée selon la formule suivante : **note valeur technique = 45 x (note du candidat / meilleure note obtenue par les candidats).** Cette note pondérée est arrondie au 1/10ème.
- 1. pertinence de l'organisation du candidat (10 pts)	Organisation de l'équipe, analyse du site, moyens matériels, moyens humains, fourniture et matériaux
- 2. plan d'assurance qualité (20 pts)	Présentation de l'organisation de la qualité et détails sur les contrôle prévus en phase EXE, travaux et DOE
- 3. analyse de la méthodologie proposée, du planning et de la gestion de la sécurité (10 pts)	Analyse de la méthodologie proposée, du planning et de la gestion de la sécurité
- 4. qualité du PQ, SOSED, PPSPS, PAE déclinés sur une opération précédente comparable au projet cité au marché (5 pts)	Qualité du PAQ, SOSED, PPSPS, PAE déclinés sur une opération précédente comparable au projet cité au marché
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Identification des enjeux environnementaux, présentation des dispositions envisagées pour la protection de l'environnement d'une part et pour la réduction de l'impact des travaux sur l'environnement d'autre part (empreinte carbone, gestion des ressources) La note pondérée du candidat pour le critère « Valeur environnementale » sera ensuite calculée selon la formule suivante : **note pondérée du candidat =10 x (note Nt valeur environnementale du candidat / meilleure note Nt valeur environnementale).** Cette note sera ensuite arrondie au 1/10eme.

Modalités de calcul des notes :

Une note globale sur **100 points** sera attribuée à chaque offre.
Cette note sera établie au moyen des notations pondérées des critères cités ci-dessous.
Les offres seront ensuite classées suivant cette note globale.
Si deux offres ont une note égale, l'offre classée la meilleure sera celle ayant la meilleure note sur le critère prix.

Critère Prix

La note pondérée du candidat pour le critère « Prix » sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note pondérée du candidat} = 45 \times \left(\frac{\text{offre moins disante}}{\text{offre du candidat}} \right)$$

Cette note sera ensuite arrondie au 1/10eme.

Ainsi le candidat présentant l'offre la moins disante obtiendra de fait une note pondérée de 45 sur le critère « Prix ».

Critère valeur technique

La valeur technique de l'offre sera analysée sur la base du mémoire technique suivant les sous-critères décrits ci-dessus.

Chaque sous critère sera noté sur une échelle entre 0 à 5 selon la grille suivante

Niveau	Description	Note
0 - NUL	Non évoqué	0 point
1 - INSUFFISANT	Répond partiellement aux	20% des points du

	exigences minimales de la commande, avec de nombreuses imprécisions et généralités	sous-critère
2 - MOYEN	Répond aux exigences minimales de la commande, avec des imprécisions et généralités	40% des points du sous-critère
3 – ASSEZ SATISFAISANT	Répond aux exigences de la commande mais comporte quelques imprécisions ou généralités	60% des points du sous-critère
5 - TRES SATISFAISANT	Répond parfaitement aux exigences de la commande et présente une approche et des propositions particulièrement adaptées à l'opération	100% des points du sous-critère

Les notes des sous-critère seront ensuite additionnées afin d'obtenir la note (Nt).

La note pondérée du candidat pour le critère « Valeur technique » sera ensuite calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note pondérée du candidat} = 45 \times \left(\frac{\text{note Nt valeur technique du candidat}}{\text{meilleure note Nt valeur technique}} \right)$$

Cette note sera ensuite arrondie au 1/10eme.

Ainsi le candidat présentant l'offre obtenant la meilleure note sur la valeur technique obtiendra de fait une note pondérée de 45 sur le critère « Valeur technique ».

Critère valeur environnementale

La valeur environnementale de l'offre sera analysée sur la base du mémoire technique et des autres pièces fournies par le candidat. Ce critère sera noté sur une échelle entre 0 à 5 selon la grille suivante

Niveau	Description	Note
0 - NUL	Non évoqué	0 point
1 - INSUFFISANT	Répond partiellement aux exigences minimales de la commande, avec de nombreuses imprécisions et généralités	20% des points du critère
2 - MOYEN	Répond aux exigences minimales de la commande, avec des imprécisions et généralités	40% des points du critère
3 – ASSEZ SATISFAISANT	Répond aux exigences de la commande mais comporte quelques imprécisions ou généralités	60% des points du critère
5 - TRES SATISFAISANT	Répond parfaitement aux exigences de la commande et présente une approche et des propositions particulièrement adaptées à l'opération	100% des points du critère

La note pondérée du candidat pour le critère « Valeur environnementale » sera ensuite calculée selon la formule suivante :

Note pondérée du candidat =	10 x (	note Nt valeur environnementale du candidat / meilleure note Nt valeur environnementale	)

Cette note sera ensuite arrondie au 1/10eme.

Ainsi le candidat présentant l'offre obtenant la meilleure note sur la valeur environnementale obtiendra de fait une note pondérée de 10 sur le critère « Valeur environnementale ».

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Traitement des erreurs :**

Pour les prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, et sauf erreur manifeste, les indications, en lettres le cas échéant, portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

- **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le Département procède à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise en application de l'article L.243.1.1 du même code, ainsi que les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;

- Un certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries ;

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE;
b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

- Une attestation sur l'honneur indiquant votre intention ou non d'employer des salariés étrangers et dans l'affirmative de communiquer la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié (D. 8254-2 du code du travail) :
 a) Sa date d'embauche ;
 b) Sa nationalité ;
 c) Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026M0201.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

En cas de défaillance, il convient de s'adresser à :
Mme Estelle BATTEUX
Téléphone : 04 50 33 49 86
Courriel : dacp-routes@hautesavoie.fr

6. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION AW SOLUTIONS

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant :
http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donneespersonnelles@hautesavoie.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021
RC_2026_06_15